

Nous souhaitons aboutir à une méthodologie de calcul objective et consensuelle. La norme est volontaire, sans caractère obligatoire. Mais lorsque le normatif a fait ses preuves, cela peut inciter ou inspirer le législatif. Lorsque les normes sont établies et consensuelles, les États peuvent s'appuyer dessus pour fixer des seuils, autoriser, interdire ou délivrer des aides. La directive européenne Red II s'appuie ainsi sur la norme européenne sur les garanties d'origine (EN 16325). D'ailleurs, notre travail actuel sur les garanties d'origine vise à adapter ce dispositif aux particularités de l'hydrogène. Bien que très lié à l'énergie électrique pour sa production, et parfois au gaz naturel, son marché présente de grandes différences.

AE : Quid des dérivés de l'hydrogène ?

P.S.-C. : L'introduction de dérivés de l'hydrogène (ammoniac...) dans le périmètre de la norme sur le calcul de l'empreinte carbone de l'hydrogène fait encore débat et nous devons trouver un consensus à l'échelle internationale.

AE : Dans son dernier rapport sur la chaîne de valeur de l'hydrogène, l'Agence internationale de l'énergie estimait cette norme indispensable à l'émergence de marchés de l'hydrogène, afin de supprimer et/ou réduire les obstacles réglementaires. Qu'en pensez-vous ?

P.S.-C. : La norme est en effet un facilitateur pour le marché international. Parce qu'elle est validée par une majorité de pays, cela

« La première étape de nos travaux porte sur l'empreinte carbone de la production d'hydrogène »

facilite les échanges. Les industriels, les acteurs économiques vont pouvoir s'appuyer sur ces normes pour adapter leurs stratégies de manière objective. De la même manière, cette méthodologie va permettre de comparer deux solutions de manière objective. Ce qui est compliqué lorsque l'on a, par exemple, deux architectures différentes pour des véhicules fonctionnant avec une pile à combustible hybridée de manière plus ou moins importante avec une batterie. Pour prendre une décision d'investissement, une collectivité peut avoir besoin de comparer leurs performances. **II**

Propos recueillis par **Sophie Fabrégat**

PUBLI-COMMUNIQUÉ

Innovation : le stockage d'hydrogène à basse pression 100 % renouvelable

À la pointe de la R&D, MINCATEC Energy a développé une solution de stockage d'hydrogène à basse pression sous forme solide en hydrures métalliques.

Dans un contexte énergétique en pleine redéfinition, cette solution s'impose comme une alternative très intéressante pour des applications stationnaires comme le stockage des énergies renouvelables, contribuant au développement de l'auto-consommation des bâtiments sans étage de compression.

La solution de réservoirs hydrogène pourrait également révolutionner le domaine de la mobilité ! Par exemple en la couplant à une pile à combustible pour alimenter des moteurs électriques de petits engins de voirie, de véhicules du dernier kilomètre ou



encore d'engins de chantiers. Le véhicule MHYTiC de MINCATEC Energy démontre la capacité de réaliser 180 km grâce à 1 kg d'hydrogène, rechargeable en moins de 10

min. Les réservoirs peuvent aussi alimenter directement des moteurs thermiques à combustion hydrogène.

La solution de MINCATEC Energy assure un haut niveau de sécurité grâce à la basse pression et à l'absence de fuite. Elle permet un stockage de long-terme. Fabriqué en France, sans terre rare et avec des matériaux sous souveraineté européenne, la solution est 100% renouvelable. ■

CONTACT

Emmanuel BOUTELEUX

06 72 56 99 77

emmanuel.bouteleux@mincatec.com

www.mincatec-energy.com